Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 6 octobre 2021 sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch.

Le conseil de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana siège en présentiel. Sont présents à cette rencontre :

Mme Julie Bois
Mme Lucie Crépeault
M. Simon Roy
M. Éric Arseneault
M. Sébastien Morand
M. Félix Offroy

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.
Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Carole Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire et Madame Lydia Bédard, adjointe administrative sont également présentes.

2021-10-182 1. Ouverture de la séance et présences – Avis – Séance en présentiel

À 20 h, il est proposé par Julie Bois et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

CONSIDÉRANT les nouvelles mesures du gouvernement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut siéger en présentiel;

EN CONSÉQUENCE le conseil municipal décide de siéger en présentiel pour la séance d'octobre 2021 en respectant les mesures gouvernementales à cet effet.

Adoptée

2021-10-183 1.1 Nomination de la secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT : l'absence de la directrice générale, secrétaire-trésorière de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que : Mme Carole Dubois est directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la directrice générale par intérim Carole Dubois que Madame Lydia Bédard, adjointe administrative agisse à titre de secrétaire de l'assemblée ;

Et unanimement résolu par les conseillers que Madame Bédard soit secrétaire d'assemblée.

Adoptée

2021-10-184 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois d'octobre en y ajoutant le sujet : le taux horaire du personnel électoral municipal. Il est unanimement résolu par les conseillers d'ajouter ce point à l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

Séance ordinaire du conseil municipal
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
mercredi 6 octobre 2021 à 20 h
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de septembre 2021

4. Correspondances
   4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative - bordereau en annexe

5. Administration
   5.1 Adoption des comptes à payer
   5.2 Covid-19 – passeport vaccinal – Mesures du gouvernement
   5.3 Acceptation de la soumission de l'appel d'offres sur invitation pour la récolte de bois 2021-2022
   5.4 Acceptation de la soumission de l'appel d'offres sur invitation pour la vidange de fosses septiques des résidences privées 2022
   5.5 Autoriser la directrice générale intérimaire à signer une éventuelle entente avec le ou la candidat(e) pour le poste de DG
   5.6 Nomination de l'auditeur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021
   5.7 Acceptation de la soumission de VEOLIA pour le nettoyage et la vidange de la fosse septique de la Municipalité
   5.8 Demande de financement au Fonds local d'initiatives collectives (FLIC) de la MRC d'Abitibi pour le projet d'un bingo de Noël pour les adolescents 12 – 17 ans
   5.9 Demandes de la MRC d'Abitibi (Redevance sur l'immatriculation (SAAQ) - Taux de droit de mutation applicable - Contrôle animalier)
   5.10 Autoriser de procéder à l'achat de sable à glace pour 2021-2022
   5.11 Résolution mandatant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal
   5.12 Taux horaire du personnel électoral municipal

6. Législatif

   6.1 Élections Québec – Dépôt de l'Avis public – Liste électorale municipale
   6.2 Élection Québec – ERRATUM Avis public d'Élection

7. Urbanisme

8. Varia

9. Période de questions :

10. Levée de la séance

ANNEXE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Lettres reçues :

Demande de dons :
- Fondation OLO (Août 350$)
- Radio Boréale (Sept 25$)
- Ste-Justine (Déc.100$)

Publicité :
- Indeed Entreprises

Revue :
- Le monde forestier
- Infrastructures
- Agricole Idéal
- Génial La revue

- ODO Mag
- LAC.ECO entretien et régénération des plans d'eau

Bulletin :
- Le bulletin du donateur
- Le T.E. Express (Tricentris Express)

Lettres envoyées :

- Travaux majeurs chemin Desrosiers

2021-10-185 3. Adoption du procès-verbal de septembre 2021

Il est proposé par Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2021 ;

Adoptée

2021-10-186 4. Correspondances :

4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

Il est proposé par Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative ;

Adoptée

2021-10-187 5. Administration

5.1 Adoption des comptes à payer

Comptes Septembre 2021

Salaires payés		
SALAIRES ÉLUS		3 641,32 $
SALAIRES EMPLOYÉS		20 461,09 $
TOTAL		24 102,41

Comptes payés par ACCES D		
MINISTÈRE DU REVENU	DAS QC Août	10 483,06 $
	DAS CAN Août	3 863,37 $
ENERGIR	Gaz naturel du 11 Août au 7 sept.	16,16 $
HYDRO-QUÉBEC	Rue aout	138,71 $
	Parc 100E du 1 juil au 31 aout	45,84 $
	Champ épurat. 30 jui au 30 aou	29,67 $
	S-Sol église 01 juil au 31 aou	481,00 $
	Garage 30 juin au 30 aout	171,16 $
	Bureau 30 juin au 30 aout	250,28 $
VISA DESJARDINS	Repas-Bingo-CEF-Cybert-SAAQ	654,28 $

TOTAL		**16 133,53 $**

Comptes payés par chèque au courant du mois

FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-MATHIEU	Location de l'église Sept	1 000,00 $
LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION	Ass. Collective	1 116,47 $
ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'A-T	Cotisation annuelle 2021	50,00 $
FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS	Contribution 2021	100,00 $
MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC	Service SQ 1 Versement	37 210,00 $
OPÉRATIONS FORESTIÈRES MÉNARD	Remb. caution 2020-2021	2 500,00 $
PETITE CAISSE	Bingo-Cafe-cafetiere SS-pinesol	126,50 $
RADIO BORÉALE	Cotisation annuel 2021	25,00 $
TOTAL		**42 127,97 $**

Comptes payés par chèque

ADN COMMUNICATION	Alert Municipale août (dernière facture)	36,68 $
ALYSON MENARD	Déplacement juil-Aout	67,26 $
BETON FORTIN INC.	Gravier ponceau & chemin	196,64 $
	Gravier ponceau & chemin	235,63 $
	Gravier ponceau & chemin	444,11 $
	Gravier ponceau & chemin	455,97 $
	Gravier ponceau & chemin	501,70 $
	Gravier ponceau & chemin	346,94 $
	Gravier ponceau & chemin	349,06 $
	Gravier ponceau & chemin	223,20 $
	Criblure Projet vélo montagne	3 062,94 $
BMR BERGERON & FILLES INC.	Chaux dolomitique 4H	6,83 $
	Teinture pavillon Eska	103,46 $
	Chemin Pisciculture	24,33 $
	Parc 100E	42,52 $
	Antigel plomberie	91,61 $
	Barrure porte S-Sol église	18,92 $
	Asphalte de finition	77,89 $
	Asphalte de finition	103,85 $
	Epinette ponceau Ch. Desrosier	150,23 $
	Bois Projet vélo de montagne	1 780,21 $
BOIS TURCOTTE LTÉE	Coude poly 90DG	5,93 $
BOUTIQUE DU BUREAU GYVA	Disque dur - clé USB	174,97 $
CAIN, LAMARRE S.E.N.C.R.L./AVOCATS	Honoraires dossier citoyen	768,42 $
CAROLE DUBOIS	Déplacement Sept.21	651,36 $
	Cellulaire Aout-Sept	80,00 $

CIA Informatique	Crédit fact 9639-9811	-362,17 $
	Installer nouveau Pare-Feu	540,38 $
	Ens.clavier et souris-4 cam	474,17 $
	Licence mensuel sept	104,62 $
DEBUSQUEUSES MÉNARD & FRÈRES INC.	Scarifiage Secteurs SCA-6021-0	3 995,38 $
ENVIROBI	Levée & loc.conteneur Eska	931,31 $
GESTION DANNY LEMAY ENR.	Reprofilage Desrosiers/Lamotte-ponceau Lac Hauteur	2 977,85 $
H2LAB INC.	Analyse Eaux usées aout	102,83 $
JOSEE BOUCHARD	Déplacement aout	79,06 $
LAROUCHE BUREAUTIQUE	Copies du 14 juin au 14 sept	910,65 $
LIVRAISON PARCO INC.	Transp. Strongo	10,03 $
LOCATION LAUZON AMOS	Loc. compacteur	121,69 $
LYDIA BÉDARD MARANDA	Déplacement de mai à sept	124,68 $
M&M NORD-OUEST INC.	Urée 10 roue	149,09 $
	Chiffons	57,43 $
	Voiries	56,06 $
MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)	Tuyau poly pour dégeler ponceau	67,27 $
	Pelle garage	31,02 $
MRC ABITIBI	Max Taxi	500,00 $
PAPETERIE COMMERCIALE	Dévidoir-protège feuille	26,88 $
PETITE CAISSE	Diner-Masques-Bingo-Désherbage	174,40 $
PETROLES ALCASYNA INC. (LES)	Essence pick-up brun	110,64 $
	Essence pick-up brun	117,06 $
	Essence pick-up brun	113,22 $
	Essence pick-up gris	153,36 $
R DÉCLIC INC.	Clé sous-sol église	17,25 $
S.A.D.A.C. 9078-2236 QUÉBEC INC.	Certificats cadeaux Bingo	20,00 $
SANIMOS INC.	Location conteneur Eska Aout	247,20 $
	Location conteneur Eska sept	247,20 $
	Contrat LET-Recycle-Composte	6 361,44 $
	Levée -Transport Eska Sept	507,43 $
SECUR-ALERT	Raccordement central 2021-2022	294,34 $
SINTO INC.	Huile moteur & aerosol	610,75 $
SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉN. PAJULA	Bardeau d'asphalte	197,47 $
STÉPHANE PROVENCHER	Cellulaire Aout - Sept	80,00 $
SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE INC.	Ingéniers forestiers d'aout	781,83 $
	Reboisement Secteur PLR-6021	7 359,94 $
TOROMONT CAT (QUÉBEC)	Rép. Pépine	810,15 $
TRANSPORT & LOCATION JS	Transp. projet vélo de montagne	150,00 $
VILLE D'AMOS	Utilisation lieu LET-Ecocentre	2 105,28 $

	Entente protection incendie 2e	27 861,00 $
	Ecocentre	13,60 $
ZIP LIGNES	Pancarte Max 50KM	137,93 $
Comptes à payés		
-		
TOTAL		**69 370,38**
GRAND TOTAL		**151 734,29**

Le conseil municipal dispense la lecture des comptes à payer ainsi que pour les prochaines réunions du conseil, car une copie des comptes à payer est transférée au Dropbox du conseil ce qui permet aux membres sa consultation. Pour les séances du conseil à venir une copie papier sera également remise avant la séance pour que ceux-ci puissent l'avoir en main, s'il y avait des questionnements.

Il est proposé par Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés du mois de septembre totalisant un montant de 151 734,29 $.

Adoptée

5.2 Covid-19

La Municipalité suit de près les mesures du gouvernement afin d'adapter les nouvelles mesures aux activités de la Municipalité.

Des nouvelles mesures seront applicables à partir du 8 octobre 2021 pour les salles de spectacles et les rassemblements publics organisés. La Municipalité appliquera les nouvelles mesures selon les activités qu'elles soient privées ou publics.

2021-10-188 5.3 Acceptation de la soumission pour la récolte de bois 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana avait lancé un appel d'offres sur invitation pour obtenir des soumissions pour la récolte de bois 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QUE 5 entreprises ont été invitées à soumissionner et que nous avons reçu qu'un seul soumissionnaire, les opérations forestières R. Ménard ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée répond à nos besoins et que le prix rencontre les prix du marché ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Morand et unanimement résolu d'accepter la soumission des opérations forestières R. Ménard à 68 302,05 $ pour la récolte de bois 2021-2022.

Adoptée

2021-10-189 5.4 Acceptation de la soumission pour la vidange de fosses septiques des résidences privées 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana avait lancé un appel d'offres sur invitation pour obtenir des soumissions pour la vidange de fosses septiques des résidences privées 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE 2 entreprises ont été invitées à soumissionner ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 2 soumissions :
Entreprises :
FOSSES SEPTIQUES PROTEC NATURE : 2 759,40 $ (1 voyage pour la vidange fosse septique municipale)
ENVIROBOUE GHISLAIN MORIN inc. : 6 443, 68 $ (2 voyages pour la vidange fosse septique municipale)

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Fosses septiques PROTEC NATURE est la plus basse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucie Crépeault et unanimement résolu d'accepter la soumission de Fosses septiques PROTEC NATURE à 2 759,40 $ (comprenant le prix unitaire pour une vidange de fosse septique résidentielle, fosse septique municipale et de toilette sèche).

Adoptée

2021-10-190 5.5 Autoriser la directrice générale intérimaire à signer une éventuelle entente avec le ou la candidat(e) pour le poste de DG

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana est à pourvoir le poste à la direction générale de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a aucune proposition d'entente actuellement ;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu par les conseillers de reporter le point.

Adoptée

2021-10-191 5.6 Nomination de l'auditeur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers de retenir les services de monsieur Daniel Tétreault, comptable agréé pour l'audit des états financiers de la Municipalité pour l'exercice devant se terminer le 31 décembre 2021 selon les conditions proposées dans son offre de service.

Adoptée

2021-10-192 5.7 Acceptation de la soumission de VEOLIA pour le nettoyage des équipements septiques.

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a pris connaissance de la soumission ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite poursuivre les actions d'entretien préventif d'aspiration des conduites sanitaires de la fosse septique aux champs d'épuration de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Morand et unanimement résolu d'accepter la soumission de VÉOLIA.

Adoptée

2021-10-193 5.8 Demande de financement au Fonds local d'initiatives collectives (FLIC) de la MRC d'Abitibi pour le projet d'un bingo de Noël pour les adolescents 12 – 17 ans

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a pris connaissance du dépôt de projet par l'agente de développement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut dynamiser le milieu ;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a pas beaucoup d'activité pour les 12 – 17 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de financement à la MRC d'Abitibi équivaut à 70 % du montant total demandé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'agente de développement Alyson Ménard à signer l'entente de financement.

Adoptée

2021-10-194 5.9 Demandes de la MRC d'Abitibi (Redevance sur l'immatriculation (SAAQ) - Taux de droit de mutation applicable - Contrôle animalier)

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a pris connaissance des demandes de la MRC d'Abitibi ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaiterait en connaitre un peu plus sur les enjeux ainsi que des modalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu par les conseillers de reporter le point.

Adoptée

2021-10-195 5.10 Autoriser de procéder à l'achat de sable à glace pour 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin de sable à glace pour la saison d'hiver 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée répond à nos besoins et que le prix rencontre les prix du marché ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Roy et unanimement résolu d'accepter la soumission de BÉTON FORTIN à 28 $ la tonne.

Adoptée

2021-10-196 5.11 Résolution mandatant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal

RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

Province de Québec

Nom de la municipalité :

Résolution no : 2021-10-196

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : SIMON ROY

ET APPUYÉ PAR : LUCIE CRÉPEAULT

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à la séance du 6 octobre 2021

COPIE CERTIFIÉE CONFORME LE 7 OCTOBRE 2021

CAROLE DUBOIS

DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE INTÉRIMAIRE

Adoptée

2021-10-197 5.12 Adoption du taux horaire du personnel électoral pour les élections municipales 2021

CONSIDÉRENT QU'il y a des élections municipales à St-Mathieu-d'Harricana le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRENT QUE la municipalité doit engager du personnel électoral pour travailler lors du vote par anticipation et la journée du scrutin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu d'accepter la rémunération horaire payable lors d'un scrutin provincial pour notre scrutin municipal 2021 et d'autoriser que le personnel de la Municipalité qui travaillera à l'Élection de St-Mathieu-d'Harricana soit rémunéré à son salaire horaire de la Municipalité, si celle-ci est plus élevée que la rémunération horaire de la liste proposée du scrutin provincial.

Adoptée

6. Législatif

2021-10-198 6.1 Élections Québec – Dépôt des Avis publics – Liste électorale municipale

Avis public aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité St-Mathieu-d'Harricana Date du scrutin : 2021-11-07

Par cet avis public, Carole Dubois, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis le 1er septembre 2020 ou avant.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 1er septembre 2021. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé(e) de vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
   - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
   - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

   Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec le président ou la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.
4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 20 octobre à 13 h.

   La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente ou le président d'élection.

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

5. Vous aurez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
   - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une demande ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
     - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
     - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
     - présentez des symptômes de COVID-19;
     - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;

SM-9-VF (21-06)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 56, 341 et 659.4

- êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours.

COORDONNÉES DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

203, chemin Lanoix
Numéro et voie

App.

St-Mathieu-d'Harricana
Municipalité

J0Y 1M0
Code postal

819 727-9557
Numéro de téléphone

325
Poste

SIGNATURE

Donné à St-Mathieu-d'Harricana

le 2021 | 10 | 06
année mois jour

Présidente ou président d'élection

Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité St-Mathieu-d'Harricana Date du scrutin 7 novembre 2021

Par cet avis public, Carole Dubois, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 8 octobre 2021. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.

2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.

3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
   - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
   - Le 1er septembre 2021 :
     - vous aviez la citoyenneté canadienne
     - vous n'étiez pas en curatelle
     - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
   - De plus, vous deviez, le 1er septembre 2021, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
     - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec
     - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

       NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

   Adresse : 203, chemin Lanoix, St-Mathieu-d'Harricana, QC J0Y 1M0
   Jours et heures : **Mardi, 19 octobre de 19 h à 22 h**
   Mercredi, 20 octobre de 10 h à 13 h

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquerl'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

6. Vous pourrez transmettre par écrit une demande d'inscription, de correction ou de radiation de la liste électorale à la présidente ou au président d'élection si vous êtes domicilié(e) dans la municipalité et dans l'une des situations suivantes :
   - Vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible[1];
   - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un(e) proche aidant(e) domicilié(e) à la même adresse qu'une telle personne;
   - Vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
     - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
     - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
     - présentez des symptômes de COVID-19;
     - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14

[1] Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).
SM-15 (21-06)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 47, 54, 125 et 133

jours;

- êtes en attente d'un résultat au test de COVID-19.

Cette demande doit être accompagnée de la copie de deux documents : un qui indique votre nom et votre date de naissance et l'autre,votre nom et l'adresse de votre domicile. Si vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible[1], ces documents peuvent être remplacés par une attestation d'un membre du personnel confirmant votre identité et votre lieu de résidence.

Vous pouvez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour obtenir les formulaires nécessaires. Il devra ensuite les avoir reçus au plus tard le 20 octobre à 13 h.

7. Si vous êtes dans l'une des situations décrites plus haut, et que vous êtes inscrite ou inscrit à la liste électorale, vous pourrez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président ou la présidente d'élection au plus tard le 27 octobre 2021.

   Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande ne peut être faite qu'à compter du 17 octobre 2021 et sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

8. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou joindre son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

   Présidente ou président d'élection : Carole Dubois

   Adresse : 203, chemin Lanoix, St-Mathieu-d'Harricana, QC J0Y 1M0

   Téléphone : 819 727-9557, poste 325

   Secrétaire d'élection : Lydia Bédard

   Adresse : 203, chemin Lanoix, St-Mathieu-d'Harricana, QC J0Y 1M0

   Téléphone : 819 727-9557, poste 328

Signature

Donné à St-Mathieu-d'Harricana le 2021-10-04

Présidente ou président d'élection

2021-10-199 6.2 Élection Québec – ERRATUM Avis public d'Élection

Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
« Village de l'Or Bleu »

Avis public d'élection- Erratum

Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana **Date du scrutin** 2021-11-07

Par cet avis public, Carole Dubois présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
Poste de mairesse ou maire
Poste de conseillère ou conseiller 1
Poste de conseillère ou conseiller 2
Poste de conseillère ou conseiller 3
Poste de conseillère ou conseiller 4
Poste de conseillère ou conseiller 5
Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente ou du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1er octobre 2021

Horaire

Mardi	De 10 h à 12 h	De 13 h 30 à 17 h 30
Mercredi	De 9 h à 12 h	De 13 h 30 à 18 h 30

Attention : le vendredi 1er octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

SM-1 (21-04)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99
Règlement sur le vote par correspondance, art. 5

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

4. **Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**
   - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible[1];
   - Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
   - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021 , vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
     - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
     - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
     - présentez des symptômes de COVID-19;
     - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
     - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés sur demande.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le jeudi 4 novembre 2021 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Lydia Bédard

6. Les adjointes et adjoints suivants ont été désignés pour recevoir des déclarations de candidature (le cas échéant) : Lydia Bédard

7. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou joindre son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

---

[1] Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

Présidente ou président d'élection : Carole Dubois
Adresse : 203, chemin Lanoix
Téléphone : 819 727-9557, poste 325

Adjointe ou adjoint
Adresse : 203, chemin Lanoix
Téléphone : 819 727-9557, poste 328

Signature
Donné à St-Mathieu-d'Harricana le 29-09-2021

Présidente ou président d'élection

7. Urbanisme

8. Varia

La conseillère Lucie Crépeault partage le fait que la Municipalité devra effectuer la mise à jour de sa politique familiale municipale (PFM) ainsi que Municipalité Amie des Ainés (MADA). En conséquence il est demandé de regarder le prochain appel de projet.

9. Période de questions

2021-10-200 10. Levée de la séance

À 21 h 17, il est proposé par Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

_____ _____

Martin Roch, Maire Carole Dubois, Secrétaire-trésorière intérimaire